

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**SECTION SPORTIVE ATHLETISME 2022 -2025**  
**COLLEGE CHARLES DE GAULLE APT**

*Le préambule de la circulaire n°2011-99 du 29-09-2011 traitant des sections sportives scolaires dans le cadre des activités sportives et éducatives, précise que « le sport est reconnu comme moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome et socialement éduqué.*

*Les sections sportives scolaires permettent donc de former des jeunes sportifs de bon niveau et des jeunes éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. »*

*L'intérêt porté à ces sections sportives repose sur les conséquences supposées positives de la pratique assidue d'une discipline sportive de prédilection sur la réussite scolaire individuelle des collégiens.*

*Cette pratique sportive peut aussi être source d'autres bénéfices comme l'amélioration de l'estime de soi, le goût de l'effort, l'identification positive à un groupe social.*

La section sportive athlétisme du collège Charles de Gaulle existe depuis la rentrée 2018. Elle a pour finalités de:

**Proposer aux élèves un accompagnement vers l'excellence sportive à travers un parcours de réussite sportive, éducative et scolaire.**

**Viser le développement des valeurs de citoyenneté en s'appuyant sur des partages collectifs autour des activités sportives**

Elle s'adresse à des élèves désireux d'atteindre le meilleur niveau possible en fin de 3<sup>ème</sup> pour s'orienter éventuellement vers un pôle espoir.

**Les objectifs :**

1. Au travers d'entraînements sportifs et de compétitions, mettre en place des conditions favorables afin de faire progresser les élèves vers la pratique la plus performante possible.

2. Construire avec l'élève un projet valorisant, nécessitant un investissement régulier et permettant le développement de valeurs citoyennes telles que le respect, la solidarité, l'entraide et le dépassement de soi.

3. Contribuer à l'épanouissement de l'élève, développer l'estime de soi, la confiance et permettre l'intégration sociale.

4. Développer l'autonomie et la prise d'initiative et contribuer ainsi à l'atteinte des compétences définies par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

#### **Modalités de recrutement :**

Un élève de 6<sup>ème</sup> souhaitant entrer en classe de section sportive devra le signaler aux professeurs d'EPS en remplissant la feuille de demande signée par les parents. Les dossiers d'inscription sont ensuite distribués aux élèves retenus par les professeurs d'EPS

Un bilan sera effectué en fin d'année pour chaque élève afin de décider de la poursuite ou non du projet pour l'année suivante.

Il est possible d'intégrer la section en 4<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup> selon certains cas particuliers et si des places sont disponibles.

#### **Modalités de fonctionnement :**

L'élève de section sportive aura dans son emploi du temps un créneau d'athlétisme obligatoire de 2h sur le premier semestre pour les 5<sup>èmes</sup>, toute l'année pour les 4<sup>èmes</sup>/3<sup>èmes</sup>. Il devra être inscrit à l'AS athlétisme ; s'entraîner un midi ou deux par semaine et participer au moins à 2 ou 3 compétitions qui auront lieu dans l'année le mercredi après midi.

Dans le parcours de l'élève en section sportive, des sorties et des voyages seront organisés afin de compléter les enseignements et d'appréhender une éducation à la citoyenneté, à l'autonomie, à la responsabilité, à l'apprentissage de la vie en communauté. **Ainsi, la section sportive athlétisme contribuera à développer les parcours citoyens et éducatifs définis par la réforme du collège.**

L'élève participera donc à un **stage sportif de plusieurs jours** afin de renforcer la cohésion de groupe et de vivre des temps forts ensemble.

Il sera également sensibilisé aux rôles de jeune officiel, organisateur, jeune secouriste qui rentrent dans le cadre des formations de l'UNSS.

#### **Convention avec le club d'athlétisme Union Sport Apt (USA)**

Un partenariat est mis en place avec le club d'athlétisme local. L'entraîneur du club pourra participer aux entraînements de la section. Les élèves auront la possibilité d'approfondir leur pratique de l'athlétisme et de participer à des compétitions fédérales en rejoignant le club pour ceux qui le souhaitent.